

Recommandation sur l'évaluation du comportement au feu des sièges rembourrés et objets assimilables destinés aux collectivités du secteur public, proposé par le groupe permanent d'étude des marchés de produits divers des industries chimiques et parachimiques (GPEM/CP), adoptée le 20 avril 2000 par la section technique de la Commission centrale des marchés.

COMMENTAIRES

Les meubles rembourrés étant très utilisés dans les collectivités du secteur public, il est important d'informer les acheteurs publics des précautions à prendre sur le comportement au feu de ces produits.

A ce titre, le guide D1-2000 les informe sur les exigences de comportement au feu et des modes de preuves à établir pour les sièges rembourrés destinés aux collectivités du secteur public. Ce guide ne décrivant pas les méthodes d'essais à utiliser, il a été complété par une recommandation qui explique comment et à partir de quelles méthodes d'essais peut être apportée la preuve de conformité d'un siège, vis-à-vis d'exigences de non-allumabilité au risque accidentel du fumeur.

Cette recommandation remplace le chapitre relatif au comportement au feu des sièges rembourrés pour collectivités de la recommandation D3-89. Cependant, les classements B2, C2 ou D2, obtenus selon la recommandation D3-89 restent valables et correspondent respectivement aux classements CF, C et EC de la recommandation D2-2000.

PUBLICATION

Le présent avis sera publié :

- sans la spécification technique qui lui est annexée dans *Marchés publics*, la revue de l'achat public⁽¹⁾ ;
- avec la spécification qui lui est annexée, dans la brochure n° ... de la série *Marchés publics* des Journaux officiels⁽²⁾ ;
- mention de l'édition de l'ouvrage sera faite dans *Télégrammes Marchés publics*⁽³⁾ ;

Nota . – Ce document est perfectible. Les suggestions, observations ou critiques éventuelles sont à adresser au bureau du conseil des acheteurs publics de la Direction des affaires juridiques, 6, rue Louise-Weiss, bâtiment Condorcet, télédod 353, 75703 Paris Cedex 13, en répondant au questionnaire ci-après.

(1) Publication de la Direction des affaires juridiques - en vente par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 AUBERVILLIERS Cedex - Tél : 01.48.34.92.75.

(2) En vente à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS Cedex 15.

(3) Publication éditée et distribuée gratuitement par la Direction des affaires juridiques, sous-direction de la Commande publique, 6, rue Louise-Weiss, Bâtiment Condorcet - Télédod 353 - 75703 PARIS Cedex 13 - Tél : 01.44.97.34.26.